1 JOUR = UNE SOLUTION

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 8000 €

310 Rue Lacaille 83600 Fréjus

RCS Fréjus 533054235

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 24/06/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »), ont pris les décisions suivantes :

CK

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 44 Place Dei Doufin - Le Paladien, Bat C, avenue de Port-Fréjus 83600 Fréjus en remplacement de l'ancien siège social, situé au 310 Rue Lacaille 83600 Fréjus à compter du 24/06/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 - Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Claudine Pascale Kervarec, Associé,

Claudine Pascale Kervarec

La société PROMESSES DE L'AUBE, Associée, représentée par Claudine Pascale Kervarec

Certifié par youtrust

CK


Claudine Pascale Keryanec
Certifié par youtrust